



Phrase à interpréter dans testament

Par **Tonystark**, le **28/11/2016** à **17:49**

Bonjour

Je suis un peu perdu je poste ici avec espoir que quelqu'un puisse m'éclairer..

Ma grand-mère est décédée avril 2014, elle possédait entre autre une maison et a déposée un testament chez le notaire en répartissant entre ses 5 enfants.

A ce jour ce testament n'a jamais été lu par ce notaire et ce testament se conclu par la phrase suivante :

"en cas de prédécés de l'un deux la part du légataire décédé accroîtra la part des survivants"

Sachant que mon papa est décédé octobre 2016,

-est-ce que mon frère et moi hériteront de sa part ou non?

-est-ce normal que le testament n'a pas été encore lu à la famille ?

La maison est actuellement en vente et un acheteur est sur le point de signer, ce notaire nous demande de signer en lieu de notre père.

-Quelle démarche devons nous faire pour le moment ?

Signer ou se diriger vers quelqu'un ?

Merci infiniment

Par **Tonystark**, le **29/11/2016** à **02:08**

Merci bcp pour votre réponse, juste un éclaircissement,

Ma grand-mère décédée 2014,

Mon papa décédé octobre 2016 or le partage de la maison de ma grand-mère ne sera fait qu'après la vente le mois prochain.

La notion de prédécés ne rentre pas en compte même si le partage n'a pas été encore fait par le notaire ?

2 ans après le décès de ma grand-mère, le notaire n'a toujours pas lu le testament aux enfants, est-ce normal ?

Je suis perdu désolé